

ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Jury d'histoire : Jean-François LASSALMONIE, Pascal MONTAUBIN

Jury de géographie : Aurélien DELPIROU, Martine GUIBERT

Durée : 6 heures

Coefficient : 3

La crise sanitaire et la suppression des épreuves orales, reportant de deux mois les épreuves écrites et les transformant en épreuves d'admission, ont bouleversé cette deuxième année de mise en œuvre des nouvelles modalités de l'option histoire. 107 candidats ont composé : 94 ont choisi le commentaire de document historique et la question de géographie (**sujet n° 1**), et 13 la composition de géographie (**sujet n° 2**). Par rapport à 2019, le nombre total de candidats est en recul (- 12%) mais le nombre de ceux qui ont opté pour le sujet n° 1 progresse légèrement (+ 6%). Il conviendra de voir si la session 2021 confirme ou non ces tendances. L'un des candidats qui ont opté pour le sujet n° 1 a curieusement fait l'impasse sur le commentaire historique, et trois autres sur la question géographique, se privant de toute chance d'obtenir une note correcte ; dans chaque cas, le niveau dans l'unique discipline traitée s'est d'ailleurs avéré très faible.

Les notes s'échelonnent de 0,5 à 20. Plus d'un quart des copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 7, qui indique un niveau encore insuffisant ; la moitié des copies ont été notées de 7,5 à 13,5, ce qui atteste une maîtrise générale du ou des exercices demandés, encore inégale dans le détail ; un peu plus d'une copie sur cinq a obtenu une note supérieure ou égale à 14, niveau requis pour espérer l'admissibilité dans une année normale. Comme l'an dernier, la correction du sujet n° 1 a fait apparaître une réelle homogénéité entre les deux matières : les mauvaises copies sont très généralement les mêmes en histoire et en géographie, et le constat est identique pour les bonnes copies.

Le jury ne peut que relayer l'insistance du rapport de 2019 sur l'importance d'une graphie lisible (c'est très généralement le cas), mais aussi de l'orthographe (tous signes diacritiques inclus) et des règles d'accord et de conjugaison. Les fautes sont d'autant plus inexcusables quand elles portent sur le vocabulaire de base du programme (« lithurgique » pour « liturgique », « pieu » pour « pieux », pour citer deux exemples récurrents dans les copies d'histoire) ou quand la forme correcte figure dans les documents fournis.

La plupart des candidats ne maîtrisent pas l'usage des majuscules : rappelons qu'en règle générale les noms communs n'en prennent pas, quand bien même il s'agit du pape ou du roi, avec des exceptions notamment pour les événements bibliques (la Passion du Christ) et historiques (la Réforme grégorienne). Beaucoup de candidats ne font pas la différence entre le nom du saint (saint Pierre) et celui du lieu de culte qui lui est dédié (Saint-Pierre), et ne sont pas sensibles au changement de sens que la majuscule peut introduire entre Dieu et dieu, Seigneur et seigneur ou encore Église et église.

Dans un autre ordre d'idées, la coupure d'un mot en fin de ligne est souvent aléatoire et ne tient pas compte des syllabes ; *a fortiori*, la règle particulière qui veut qu'on ne coupe pas le nom d'un souverain entre le prénom et l'ordinal (Charles/V) est inconnue de tous.

SUJET N° 1. COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE ET QUESTION DE GEOGRAPHIE

Exercice a. Commentaire de document historique

Le document historique proposé pour le commentaire était un extrait du *Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage* par Christine de Pizan. Comme l'indiquait le titre donné au document, l'auteur y dressait le portrait d'un roi chrétien modèle, ce qui permettait de mettre en valeur les vertus et les actions constitutifs de ce modèle, ainsi que le vocabulaire mobilisé pour l'exprimer (quels sont les mots qui caractérisent le bon roi chrétien ?). Le texte, très riche, abordait de nombreux thèmes : la morale conjugale, la décence des paroles et du vêtement imposée à la famille royale et à la cour, les pratiques cultuelles (offices, processions), la dévotion envers la Vierge et les saints (certains spécialement liés à la royauté française) et le culte des reliques, l'importance centrale de la charité, exercée en faveur de l'Église, des institutions d'enseignement et des pauvres des trois états, enfin l'exemplarité capétienne à travers la figure de Saint Louis. Tous ces aspects montraient comment Charles V confortait son image et son autorité en observant scrupuleusement les prescriptions de l'Église aux laïcs, voire en allant au-delà (ainsi en matière de jeûne).

Le débat sur l'authenticité de l'ampoule réputée contenir du sang du Christ (confondue par beaucoup de candidats avec la Sainte Ampoule de Reims pour le sacre) renvoyait à une attitude plus originale de Charles V face aux reliques : son souci de concilier les sciences naturelles et la théologie, la raison et la foi, qui invitait à évoquer son entourage de savants et sa politique culturelle au service de l'art de gouverner, ce que très peu de copies ont exploité. Plusieurs candidats n'ont, par ailleurs, pas compris que les reliques de la chapelle royale étant propriété privée du souverain depuis plus d'un siècle (achats de Louis IX), sa décision de les inventorier n'était en rien une ingérence dans les affaires de l'Église. De même, le lien entre l'intercession des saints et les succès politiques du roi, clef de l'articulation entre sa dévotion et son exercice du pouvoir, n'a fait l'objet que de très rares mentions du redressement politique et militaire qui marque son règne. Beaucoup ont encore négligé de consacrer quelques lignes à l'importance de la charité dans la religion chrétienne, pourtant soulignée par l'auteur, ce qui les a conduits à ne voir dans les dons et aumônes de Charles V qu'un geste de « générosité », une « aide financière » ou un anachronique « évergétisme », dont la portée politique était généralement vue, mais la dimension religieuse escamotée.

Lorsqu'il n'est pas neutre et purement descriptif, le titre donné au document constitue une aide au candidat, destinée à guider son commentaire vers les axes majeurs du texte. Le « portrait du roi chrétien modèle » devait attirer son attention sur la double dimension, politique et religieuse, qu'il lui fallait prendre en compte : un plan uniquement bâti sur les pratiques religieuses de Charles V comme simple reflet de la vie chrétienne de son temps, en évacuant la dimension politique du document, était voué à l'échec, ne serait-ce que parce qu'il faisait l'impasse sur les intentions de l'auteur, sur lesquelles on reviendra plus bas.

Parmi les fautes de fond les plus récurrentes, le jury relève la confusion entre le dogme (les vérités de foi qui fondent la religion chrétienne, résumées dans le *Credo*) et la discipline (les règles de comportement imposées par l'Église aux clercs ou aux laïcs). La décence maintenue par le roi dans sa famille et sa cour relevait de la discipline des laïcs, et l'affirmation de

l'authenticité de l'ampoule du sang du Christ n'était pas davantage une affaire de dogme. Le mot « Chrétienté » (le monde chrétien) a été généralement employé sans majuscule et dans le sens fautif de « christianisme » (la religion chrétienne), voire de « qualité de chrétien » (« la chrétienté de Charles V »). Plusieurs copies ont manié mal à propos l'adjectif « thaumaturge » (faiseur de miracles), sans le définir et manifestement sans en saisir le sens. L'opposition faite par quelques-unes entre un modèle ancien du « roi thaumaturge » et un modèle nouveau du « roi très chrétien » est restée peu compréhensible, faute d'être explicitée : même devenu « très chrétien », le roi de France a continué jusqu'à Charles X à toucher les écrouelles. D'ailleurs, le baiser donné aux pauvres par Charles V n'était ici pas la réitération de la guérison des écrouelles après le sacre, pas plus que l'imitation d'un imaginaire baiser du Christ à ses apôtres.

Les connaissances religieuses de nombre de candidats manquaient de profondeur historique : si la plupart étaient capables de citer la Réforme grégorienne ou le concile de Latran IV, beaucoup ont soutenu que le culte de la Vierge (très souvent oubliée, alors que Christine de Pizan lui donne explicitement une place prééminente), des saints ou des reliques n'a pris son essor qu'au XIV^e siècle, alors qu'il est au cœur de la pratique des fidèles depuis les premiers siècles du christianisme et qu'il est répandu dans toutes les catégories de chrétiens, même le roi et les prélats, si bien qu'il est délicat de parler de « religion populaire ». De nombreux candidats ont exagéré les prérogatives pontificales, affirmant à tort que seul le pape pouvait fonder des églises, les financer ou encore proclamer l'authenticité d'une relique, ce qui les a conduits à voir dans l'action de Charles V une usurpation des droits du Saint-Siège et une illustration de la « pontificalisation du pouvoir royal », notion mal comprise empruntée à Julien Théry. Celui-ci renvoyait à la récupération de la rhétorique du pouvoir pontifical par la chancellerie royale au profit du souverain français : cette « pontificalisation » s'inscrit dans le domaine des représentations et non des champs d'action.

D'une manière générale, les candidats n'ont pas été sensibles à l'épaisseur millénaire de l'histoire chrétienne des territoires du royaume de France du XIV^e siècle. La construction du modèle du roi chrétien sacré se développe depuis le haut Moyen Âge, et c'est dans cette tradition que Charles V développe la religion royale que Christine de Pizan diffuse par son texte. Les phénomènes de temps long ne doivent pas être totalement occultés par la conjoncture immédiate (Grand Schisme, folie du roi et concurrence entre ses oncles, guerres et trêves avec les Anglais, etc.) dont une articulation pertinente avec le texte a par ailleurs trop souvent fait défaut.

Enfin, la méthode du commentaire de texte, essentielle pour la recherche historique et le débat critique, est un exercice difficile dont beaucoup de candidats maîtrisent encore mal la technique. Le jury souhaite en rappeler les principes :

- En introduction, le candidat peut commencer par une phrase inaugurale sur la thématique générale du document ou par la présentation directe de ce dernier. Il n'est en revanche pas pertinent d'amorcer le commentaire d'un texte par l'évocation d'une autre source, comme plusieurs copies l'ont fait : mieux vaut utiliser cette source à titre de comparaison dans le cours du développement, voire en conclusion. La présentation du document doit porter sur sa nature (en précisant s'il s'agit d'un ou plusieurs extraits ou du texte complet), sur son auteur et sur son contexte. Il est important de préciser si le document est contemporain ou non de ce qu'il relate : dans le second cas, il faut distinguer entre le contexte des faits relatés et celui de la rédaction, ce dernier éclairant les intentions de l'auteur (en l'espèce, il s'agissait d'exalter la grandeur de la royauté française alors affaiblie par la folie de Charles VI). Il faut ensuite

proposer un résumé ou « analyse » du texte, ou tout au moins en dessiner les grandes articulations. Tout scolaire qu'il paraisse, cet exercice permet au candidat de recenser les thèmes majeurs du texte ; bien mené, il débouche assez naturellement sur l'énoncé de la problématique (sous forme interrogative ou non), qui va guider l'organisation du commentaire, et qui doit évidemment avoir une dimension historique. De la problématique découle à son tour l'annonce des grandes parties du plan, qui doit être explicite.

- Le développement doit éviter le double écueil de la paraphrase (on se contente de répéter ce que dit le texte, en reproduisant des citations non commentées ou avec d'autres mots) et de la dissertation illustrée (on livre ses connaissances sur les différents thèmes abordés, en piochant *a posteriori* un extrait dans le texte à titre de simple illustration). La seconde erreur de méthode a conduit beaucoup à voir un peu vite dans le document la naissance, ou une étape, du gallicanisme parce que le pape n'y apparaît pas (mais ce sont des extraits sur la conduite personnelle de Charles V), ou des pratiques typiques tantôt de la *devotio moderna* (alors que le texte n'éclaire guère la vie spirituelle intérieure du roi), tantôt de la « religion flamboyante » (bien qu'on reste loin de l'inflation spectaculaire décrite par Jacques Chiffolleau en Provence, et qui n'est guère attestée dans le Nord de la France). Le jury ne leur en a toutefois tenu rigueur que lorsque ces notions étaient maniées sans être définies et sans un effort d'argumentation pour les rattacher aux éléments du texte. Rappelons seulement que « la religion flamboyante » n'est pas le titre d'un livre de J. Chiffolleau, comme quelques-uns l'ont avancé, mais d'un chapitre qu'il a écrit pour l'*Histoire religieuse de la France*. La tendance à partir de connaissances *a priori* a aussi pour conséquence une attention insuffisante à ce que dit le document lui-même, dont la valeur informative première est délaissée au profit d'une fonction illustrative secondaire. Ce défaut a conduit la plupart des copies à sous-exploiter le document en faisant l'impasse sur une notable partie de ses thèmes. Il faut, dans un mouvement contraire, partir du texte pour l'éclairer par les connaissances acquises, ancrer chaque sous-partie dans au moins un passage du document et construire la rédaction de cette sous-partie autour d'une citation et de son commentaire. Commenter, c'est d'abord expliquer, ce qui passe par la définition méthodique des mots-clefs (qu'est-ce qu'un collègue, une relique, un tabernacle ?), que trop de copies ont négligée.

- La conclusion doit comprendre deux temps : d'abord un bilan du développement, dans lequel on rappelle les acquis essentiels du commentaire, ensuite des perspectives sur les thèmes centraux que celui-ci a mis en lumière (comment évoluent-ils ou se perpétuent-ils ?). C'est alors seulement que le commentaire peut dépasser la date du document. Un certain nombre de copies s'achèvent sur une conclusion très courte, à l'évidence expédiée en dernière minute par manque de temps, alors qu'il ne s'agit pas d'un élément mineur de la composition.

Il faut donc insister pour finir sur l'importance capitale de la maîtrise du temps. Il est absolument essentiel de ménager en fin d'épreuve le temps nécessaire non seulement à la rédaction soignée de la conclusion, mais aussi à une relecture posée de l'ensemble de la copie pour éliminer systématiquement les fautes d'orthographe, de conjugaison et d'accord. 20 à 30 minutes, sur 4 heures, ne semblent pas de trop pour ces ultimes et indispensables étapes.

Exercice b. Commentaire de documents géographiques

Pour sa deuxième année au concours, la nouvelle épreuve a une nouvelle fois témoigné de tout son intérêt : la plupart des candidat(e)s ont à la fois compris les attentes et le format de

l'exercice, travaillé sérieusement le programme et assimilé les fondamentaux de la discipline géographique. Nous souhaitons donc d'emblée les féliciter pour leurs efforts, tout particulièrement dans le contexte difficile de la préparation cette année.

Le jury salue plusieurs excellentes copies, qui témoignent d'une maîtrise déjà aboutie des bases disciplinaires, du vocabulaire, des exemples, du raisonnement et de l'argumentation de la géographie. En retour, il regrette que les copies qui ne satisfont pas aux exigences formelles du concours soient plus nombreuses que l'année dernière : bien au-delà des questions d'orthographe, il s'agit d'écritures illisibles, de ratures, de notes dans les marges ; d'une ponctuation absente ; d'erreurs factuelles grossières en matière de localisation (Angers décrite comme une « ville littorale ») et de taille de ville (Lille et Strasbourg incluses dans la catégorie des villes moyennes) ; de croquis incompréhensibles, sans titre ni légende organisée, etc. Tous ces éléments sont rédhibitoires et ont été lourdement sanctionnés. Ils pourraient pourtant être facilement évités.

Le thème de cette année portait sur les villes moyennes en France métropolitaine. Il ne s'agissait en aucun cas d'un « piège » : ce maillon essentiel de l'armature urbaine a fait l'objet d'une attention politique renouvelée – et amplement relayée par les médias – depuis cinq ans, tout en étant désormais couvert par une bibliographie substantielle. On attendait donc de la part des candidat(e)s tant des connaissances solides que des capacités d'analyse et d'illustration. Si le jury a lu plusieurs réflexions stimulantes sur la spécificité des villes moyennes, de leurs enjeux et de leurs dynamiques, celles-ci ont été trop souvent envisagées seulement « en creux » de la métropolisation.

De manière paradoxale, alors que les introductions sont de plus en plus étoffées chaque année (jusqu'à 40 % du devoir !), elles restent handicapées par une difficulté à élaborer des problématiques consistantes. En commentaire, de longues lignes sont consacrées à une présentation tatillonne des documents, mais près d'un(e) candidat(e) sur trois ne prend même pas la peine de structurer un questionnement (ni d'annoncer un plan de commentaire). Nous souhaitons donc rappeler que : (1) la description du corpus n'est utile que si elle est clairement articulée aux enjeux du sujet ; (2) la problématique ne peut en aucun cas se résumer à une reformulation inégalement élaborée des énoncés (« Quelle est la place des villes petites et moyennes en France aujourd'hui ? »).

Le corpus permettait tout d'abord de réfléchir sur la caractérisation de ces villes. Les seuils classiquement utilisés ne sont pas ou peu connus, ce qui conduit les candidat(e)s au mieux à de petits arrangements avec les chiffres, au pire à des inventions fantaisistes (« l'ensemble des villes de 10 000 à un million d'habitants »). La nécessité de porter sur ces seuils, forcément arbitraires, un regard critique et distancié ne dispensait en aucun cas d'un travail minimal et raisonné de bornage de l'objet d'étude. Tous les documents invitaient au dépassement des cadres de la démographie communale, ce qui aurait dû conduire les candidat(e)s à laisser de côté les villes de banlieue, pourtant largement présentes dans les copies (de Vaulx-en-Velin à Aubervilliers) : si presque toutes relèvent des seuils mentionnés plus haut, leurs problématiques et leurs dynamiques sont totalement différentes.

Plus généralement, les développements sur les dynamiques contemporaines, spontanées ou volontaristes, des villes moyennes sont trop souvent empreints de catastrophisme. En effet, loin des clichés sur leur irréversible marginalisation, les villes moyennes représentent environ 20 % de la population et 30 % des citoyens. Le repli démographique n'est donc ni une constante ni une fatalité ; il concerne au premier chef des villes monofonctionnelles situées au

sein de territoires en déprise, secondairement des villes situées au cœur de bassins de vie dynamiques mais dont l'attractivité résidentielle est captée par les franges des métropoles ou les « nouvelles campagnes ». En réalité, les dynamiques locales sont largement déterminées par les systèmes territoriaux au sein desquelles elles s'inscrivent. Ce jeu d'échelles, locale, métropolitaine et régionale, a été judicieusement mis en lumière par plusieurs candidat(e)s. Seules quelques copies ont abordé l'échelle intra-urbaine, qui permettait de poser la question de la problématique des concurrences territoriales entre centres et périphéries (en s'appuyant, par exemple, sur le cas d'Angers).

L'épreuve de commentaire implique de trouver un point d'équilibre entre la paraphrase et l'apport de connaissances personnelles. D'un côté, une simple citation est insuffisante : le correcteur n'est pas censé interpréter le document à la place du candidat ; la carte ne parle pas « d'elle-même ». Un exemple frappant de ce mauvais réflexe concerne les données de cadrage sur les villes moyennes en France, largement présentes dans les documents, mais que les candidats(e)s n'ont quasiment pas exploitées. Or, il était difficile de rédiger des premières parties de type descriptif sans réfléchir à la pertinence et aux seuils de cette catégorie, sans préciser son poids démographique et économique, sans esquisser sa place dans l'organisation territoriale. D'un autre côté, il ne s'agit pas de réciter l'histoire des politiques d'aménagement du territoire en France depuis les années 1960 (voire avant, comme en témoigne l'occurrence de la référence à *Paris et le désert français*). De même, il est inutile de prétendre relever des « contradictions » entre les documents sans avoir pris la peine de les exploiter et de les commenter au préalable. Les meilleures copies sont celles qui parviennent à associer une mobilisation fine des données, leur mise en relation, leur contextualisation par des analyses personnelles, documentées et illustrées – sans qu'en aucune façon, un exemple puisse tenir lieu à lui tout seul d'argument d'autorité.

SUJET N° 2. COMPOSITION DE GEOGRAPHIE

Le jury tient une nouvelle fois à rappeler que *les deux sujets sont indépendants et appellent une méthodologie particulière*. Ainsi, dans le cadre de la dissertation, si de nombreux candidat(e)s ont mobilisé judicieusement les documents pour illustrer leur propos, certains le font encore de manière artificielle et donc contre-productive : les documents doivent toujours être rattachés et intégrés à la démonstration. Inversement, le sujet de composition ne donne aucune indication sur le traitement des documents de l'épreuve mixte.

Cette année, la difficulté à la « mise en tension géographique » du sujet a constitué un défaut originel difficile à rattraper pour les candidat(e)s. L'évolution du rôle d'intermédiation des villes moyennes, leurs rapports complexes avec les dynamiques métropolitaines, leurs trajectoires différenciées et les stratégies d'aménagement dont elles sont l'objet constituaient autant de pistes possibles de problématisation.

Par ailleurs, plus encore que le commentaire, la dissertation nécessite de disposer de connaissances solides et actualisées sur la France. Or, trop de copies mobilisent, sans aucune précaution, des notions datées (la « diagonale du vide », la « France inverse »), quand elles ne sont pas vivement critiquées par la discipline (la « France périphérique » et plus largement les discours simplificateurs sur les « fractures territoriales »). En retour, si le jury a apprécié les références à plusieurs travaux récents et assez pointus (Achille Warnant, Émilie Roudier), il rappelle que celles-ci doivent venir en complément (et non en remplacement) de la

bibliographie de base sur la géographie de la France. Enfin, les formulations témoignent parfois, au-delà de leur maladresse, de lacunes préoccupantes : Chartres est présentée comme une « cité-dortoir à l'abandon », Tours comme une « capitale régionale macrocéphale », Bayonne comme étant « au cœur de l'Europe » et Auxerre « perdue au milieu de rien ».

Concernant les dynamiques territoriales, le jury renvoie aux remarques faites à propos du commentaire. Dans les compositions, plus particulièrement, les questions de la mise en réseau de ces villes, de leurs rapports complexes aux métropoles et à l'espace rural environnant, entre dépendance, concurrence et complémentarité, n'ont malheureusement été abordées que de façon superficielle.

Sur la question des politiques publiques d'aménagement et de développement, le jury a pu lire, on l'a dit, de longues analyses. Les efforts des préparateurs / préparatrices ont porté leurs fruits : chaque copie a désormais son lot de technopôles, d'EPCI, de SCOT, de loi MAPTAM et d'ANRU. Las, ces outils sont souvent mobilisés de façon maladroite et peu éclairante pour le propos. S'il pouvait être utile de rappeler le caractère velléitaire des actions de l'État en direction des villes moyennes, de la politique contractuelle des années 1970 aux systèmes productifs locaux, en passant par le développement des pays, les longs passages sur le plan Racine ou le système d'agrément-redevance étaient presque totalement hors-sujet. À l'aune du renouvellement des acteurs et des enjeux de l'aménagement des territoires en France, il convenait surtout de mettre en perspective les hésitations stratégiques concernant les villes moyennes, entre spécialisation et maintien de fonctions généralistes, entre équité et excellence territoriales.

Le jury tient également à rappeler que la typologie n'est en aucun cas un passage obligé, pourvu que la copie témoigne d'une attention suffisante à la différenciation territoriale. Si ce choix est fait, la typologie ne peut en aucun cas être placée en première partie du devoir, en amont de toute réflexion sur les catégories et sur les critères, au risque de se réduire à une succession de portraits de villes disparates et non reliés les uns aux autres. En composition, il peut être utile de s'appuyer sur un tableau articulant les facteurs retenus avec les cas concrets étudiés.

Cette année, trop peu de candidat(e)s ont tenté de réaliser des croquis, certains se contentant de recopier sans aucune modification ou reformulation, les documents du commentaire, perdant ainsi un temps précieux. Quelques candidat.e.s seulement ont élaboré des cartes de synthèse, exercice il est vrai particulièrement exigeant sur un tel sujet, pour un résultat parfois stimulant, presque toujours valorisant pour la copie.

Finalement, nous demandons aux candidat(e)s d'être particulièrement vigilant à trois écueils classiques de l'analyse géographique, que même les meilleur(e)s d'entre eux / elles n'ont pas toujours réussi à éviter.

(1) Le premier est la *réification*, qui conduit les candidat(e)s à présenter les territoires comme des objets à part entière, qui existeraient en dehors de leur population et de plus largement de tous les acteurs qui les animent. Les villes moyennes, voire « la » ville moyenne, sont souvent présentées comme étant « englouties par les métropoles » car « inadaptées à la société globalisée ». Mais de quoi parle-t-on : des formes urbaines, du système économique, du tissu commercial, de la population ? Le corpus permettait précisément de montrer que les dynamiques des villes moyennes, qu'elles soient positives ou négatives, ne sont pas toujours cumulatives : l'aire urbaine de Béziers est en forte croissance démographique, mais la

pauvreté de ses habitants et son taux de vacance commerciale sont largement au-dessus de la moyenne de la catégorie. De la même façon, il convient d'éviter autant que possible les tournures telles que « Angers aménage son centre » ou « Pontarlier résiste à la métropolisation » – ou à tout le moins de les expliciter en montrant clairement les acteurs et les initiatives à l'origine de ces dynamiques.

(2) Le deuxième est le *déterminisme*, qui conduit les candidat(e)s à établir des relations de causalité exclusive entre une dynamique observée et une situation territoriale donnée. Non, la mondialisation et la métropolisation ne sont pas responsables de toutes les évolutions qui touchent les villes moyennes. Non, la « désertification de la diagonale du vide » n'est pas la cause des « fermetures d'usine ». Non, la proximité d'une frontière ou d'un littoral (trop souvent abusivement qualifiée d'« effet *sun belt* ») ne suffit pas à infléchir des tendances à la déprise. Les notions de contrainte, de handicap, de polarisation sont à manier avec précaution et doivent être en tout état de cause contextualisées. Il en va de même pour le terme « urbanité », mobilisé par plusieurs candidat(e)s pour faire une différence quasi anthropologique entre les grandes villes et les villes moyennes.

(3) La troisième est la *normativité*, qui conduit les candidat(e)s à abuser de notions comme agonie, relégation, abandon, dégradation, désertification, sans percevoir leurs implications et les jugements de valeurs qu'ils sous-tendent. Tout particulièrement cette année, le jury regrette le caractère normatif de certaines copies qui ont accumulé analyses condescendantes et impératifs moralisateurs.

Comme l'ont montré plusieurs excellentes copies, une bonne façon de se prémunir contre ces écueils est de diversifier les focales d'observation et les registres d'analyse, mais aussi de porter une attention aux tensions, rugosités, contradictions qui permettent de nuancer le propos et tenir à l'écart les dialectiques trop caricaturales. Distance critique et contextualisation géographique doivent demeurer des horizons communs à tous les candidat(e)s.

Pour terminer, nous tenons à remercier les candidat(e)s et leurs enseignant(e)s pour les efforts accomplis tout au long de cette année si singulière. Ils transparaissent dans la qualité des copies et sont vivement appréciés et encouragés par le jury.